

AR PREFECTURE

016-211601687-20150619-201506010-DE
Regu le 22/06/2015

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14

L'an deux mil quatorze
Le 19 juin à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 juin 2015
PRESENTS : MMES BOULAI – COUTEAU – MOUNIER –
PÉNIGNAUD
MM. SAVIN – BARRAL – BOIREAU – BOISSIER
DESCOMBES – DESCLIDES – ESTIENNE – SUTRE
EXCUSES : MME GAILHOUSTET
MM BOIVENT – FAURE
ABSENT : M CABROLIÉ
POUVOIRS :
MME GAILHOUSTET a donné pouvoir à M SAVIN
M BOIVENT a donné pouvoir à M SUTRE
M FAURE a donné pouvoir à M BOISSIER DESCOMBES

M SUTRE a été nommé secrétaire.

2015-06-01 D

Objet : Détermination du taux de promotion pour les avancements de grade

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Monsieur le Maire précise que la délibération doit fixer un taux pour chaque grade accessible par la voie d'avancement de grade. Il peut varier entre 0 % et 100 %.

Vu l'avis du Comité technique paritaire réuni le 20 avril 2015, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les ratios d'avancement de grade pour la collectivité comme suite :

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux (%)
C	Adjoint technique	2 ^{ème} classe	1 ^{ère} classe	100

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter les ratios ainsi proposés.

Fait à Jauldes, le 22 juin 2015
Le Maire
Eric SAVIN

